

## COMMUNE DE WINKEL

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2025

#### *Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire*

Madame Lorentz souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : Mmes MM. : Fernand BLIND, Adjoint au Maire,  
Josiane SCHMITT, Agnès SCHMITT, Robert MAERKY, Geoffroy SCHMITT Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Martine FROEHLI à Mme Agnès LORENTZ

M. Gérard KOLLER à M. Fernand BLIND

Désignation du secrétaire de séance : M. Robert MAERKY

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
- 2 – Convention de répartition des loyers presbytères Ferrette et Ligsdorf
- 3 – Décision modificative
- 4 – Complément devis forage Aléa Minier

#### **POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2025**

Madame la Maire demande s'il y a des observations au sujet du procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **POINT 2 – CONVENTION DE RÉPARTITION DES LOYERS PRESBYTÈRES FERRETTE ET LIGSDORF**

**Délibération N° 2025-18**

La Maire informe le Conseil Municipal, que les représentants des 17 communes des paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau se sont réunis le 17 juin 2024 et le 26 mars 2025 afin de proposer une nouvelle répartition des loyers des presbytères de Ferrette et de Ligsdorf.

Les presbytères de Ferrette et Ligsdorf servent d'habitation aux prêtres qui desservent l'ensemble des 17 communes.

La Maire rappelle le résultat de la dernière réunion de concertation : il en ressort que les communes ont décidé à l'unanimité que les deux communautés de paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau se regroupent pour participer à la prise en charge des loyers.

La répartition cumulée des 2 loyers sera faite au nombre d'habitants des 17 communes avec une clé de répartition basée sur la population totale de l'INSEE de chaque année.

Il a été décidé de fixer les loyers des presbytères de Ferrette et Ligsdorf à :

- Ferrette : 767.52 euros mensuel soit 9 210.24 euros annuel,
- Ligsdorf : 767.52 euros mensuel soit 9 210.24 euros annuel.

Les loyers seront révisés chaque année en fonction des variations du coût de la construction sur la base du dernier indice publié.

Le Conseil Municipal,

**Ayant** entendu les explications du Maire relatives à la répartition des loyers des presbytères de Ferrette et Ligsdorf ;

**VU** le projet de convention à signer entre tous les maires de la Communauté des Paroisses du pays des Sources et du Haut-Sundgau ;

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres,

**de fixer** par convention la répartition des loyers des presbytères de Ferrette et de Ligsdorf entre les 17 communes ;

**d'autoriser** Madame la maire à signer cette convention avec les maires des communes concernées.

### POINT 3 – DÉCISION MODIFICATIVE 2

Délibération N° 2025-19

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le budget de la commune de Winkel,

**Vu** l'absence pour l'opération budgétaire – Chapitre 20 – section d'investissement

Madame la Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses	
Chapitre 20 – Article 202	+ 70'000,00 €

Section d'investissement - Recettes	
Chapitre 13 – Article 1323 Département	+ 70'000,00 €

**Après** en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE les décisions modificatives.

### POINT 4 – DEVIS COMPLÉMENTAIRE FORAGES ALÉA MINIER

Délibération N° 2025-20

La Maire présente le devis complémentaire de l'entreprise Hydrogéotechnique Est pour la réalisation de 7 forages supplémentaires dans le cadre de l'Aléa Minier,

**Vu** les articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le devis pour un montant de 50'225,00 € H.T,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres,

**D'APPROUVER** le devis complémentaire de l'entreprise Hydrogéotechnique Est pour un montant de 50'225,00 € H.T,

**CHARGE** Madame la Maire de signer l'acceptation du devis et autorise la maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2025,  
Chapitre 020 - section investissement 202.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h15.

La Maire : Agnès LORENTZ




Le Secrétaire de Séance : Robert MAERKY

